

6 - RÉFÉRENTIELS

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences) en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

Le modèle adopté pour la construction des référentiels est celui du tableau inséré en page 9

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : Assurer une production et une distribution électrique en tout temps

Activité principale : Ce chef d'équipe organise et coordonne les différentes missions concourant à la production et la distribution électrique en haute et basse tension. Le réseau de distribution alimente aussi bien des installations courantes que prioritaires. Ces installations prioritaires ne doivent subir aucune perturbation électrique.

A1. Sous-activité 1 Superviser la maintenance d'une centrale électrique ainsi que son réseau haute tension.	Faire respecter les règles d'hygiène, sécurité et conditions de travail dans un environnement électrique haute et basse tension. *	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations théoriques, orales et pratiques sur un sujet d'étude suivi d'une mise en situation portant : - sur une simulation d'une centrale électrique et son réseau HT constituée de matériels en conformité avec les normes en vigueur, - sur l'accompagnement des équipiers dans le développement de leurs compétences. - en gris * : évaluées par l'employeur. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	Les procédures et fiches de travail intègrent les règles d'HSCT.
	Approvisionner les stocks, en matériel et en outillage de rechange nécessaires. *		Les stocks sont régulièrement identifiés, comptés et reconstitués.
	Contrôler et analyser les données de maintenance remontées par les équipiers et coordonner des actions curatives.		Les actions de maintenance sont rigoureusement analysées à travers les comptes rendus. Les pannes répétitives sont détectées. Les choix des procédures correctives utilisées sont cohérents.
	Développer les compétences des équipiers, en assurant la mise à jour des outils de suivi, la conformité des titres d'habilitation et en proposant des formations adaptées.		Le tableau des compétences des équipiers est à jour. Les actes de formation nécessaires au fonctionnement du service sont mis en œuvre ou recherchés le cas échéant.
	Programmer les actions de maintenance de la centrale et des groupes électrogènes		L'outil de programmation des maintenances est exploitable par les équipiers. La programmation prend en compte toutes les contraintes.

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

<p>A2. Sous-activité 2</p> <p>Optimiser la production de l'énergie électrique de secours</p>	<p>Optimiser l'utilisation des groupes électrogènes en fonction de leurs caractéristiques et de leur emploi.</p>	<p>Voie formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations théoriques, orales et pratiques sur un sujet d'étude suivi - d'une mise en situation portant : - sur des groupes électrogènes mobiles de secours. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le suivi horaire et en ingrédients des groupes électrogènes sont compilés.</p> <p>Les durées d'indisponibilités des GE dues aux différentes maintenances à effectuer sont les plus courtes possibles.</p>
	<p>Prendre en compte la puissance réactive des installations (cos phi).</p>		<p>La surconsommation énergétique d'une installation dû à un mauvais facteur de puissance est détectée.</p> <p>La solution corrective est correctement choisie pour remédier au phénomène de surconsommation.</p>

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : Garantir les capacités opérationnelles des systèmes d'infrastructures aéronautiques

Activité principale : Ce chef d'équipe élabore les plans de maintenances préventives et correctives des installations d'infrastructures aéronautiques. Ces installations sont prépondérantes dans le fonctionnement d'une piste aéroportuaire. Elles sont soumises à une réglementation particulière.

<p>B1. Sous-activité 1</p> <p>Faire entretenir les moyens opérationnels d'une plateforme aéronautique.</p>	<p>Approvisionner les stocks, en matériel et en outillage de rechange nécessaires. *</p>	<p>Voie formative :</p> <p>Évaluations théoriques, orales et pratiques sur un sujet d'étude suivi d'une mise en situation portant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur une piste aéroportuaire simulée, constituée de matériels en conformité avec le guide maintenance du service technique de l'aviation civile ; - sur la documentation technique en lien avec la sécurité aéronautique ; - sur l'accompagnement des équipiers dans le développement de leurs compétences. <p>- En gris * : évaluées par l'employeur.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation si nécessaire. 	<p>Les stocks sont régulièrement identifiés, comptés et reconstitués.</p>
	<p>Concevoir des procédures de travail en exploitant la documentation technique conformément à la réglementation aéronautique.</p>		<p>Les procédures de travail, intégrant la réglementation aéronautique et les prescriptions de sécurité électriques, sont correctement rédigées en adéquation avec les informations de la documentation technique.</p>
	<p>Garantir le respect de la réglementation d'accès à une plateforme aéronautique.</p>		<p>La réglementation d'accès à une plateforme aéronautique est maîtrisée.</p>
	<p>Développer les compétences des équipiers, en assurant la mise à jour des outils de suivi et en proposant des formations adaptées.</p>		<p>Le tableau des compétences des équipiers est à jour.</p> <p>Les actes de formation nécessaires au fonctionnement du service sont mis en œuvre ou recherchés le cas échéant.</p>

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Conduire des travaux électriques d'infrastructure

Activité principale : Il mène des études sur des réalisations ou des interventions d'installations électriques basse tension. Il pilote des chantiers sur les installations d'infrastructures courantes en assurant une responsabilité hiérarchique sur son équipe.

<p>C1. Sous-activité 1 Assurer une responsabilité hiérarchique dans le cadre d'un chantier.</p>	<p>Approvisionner les stocks, en matériel, en outillage de rechange et en besoins spécifiques en vue de la réalisation d'un chantier. *</p>	<p>Voie formative : Évaluations théoriques, orales et pratiques sur un sujet d'étude suivi d'une mise en situation portant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la détermination des principaux courants d'une installation BT conformément à la norme ; - sur les différents types de marchés public ; - sur l'accompagnement des équipiers dans le développement de leurs compétences. <p>- En gris * : évaluées par l'employeur.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>Les stocks sont régulièrement identifiés, comptés et reconstitués.</p>
	<p>Analyser la demande d'un client et identifier ses besoins.</p>		<p>Les solutions techniques proposées par ses équipiers sont évaluées.</p> <p>Les contraintes du chantier sont répertoriées.</p> <p>L'estimation financière proposée par ses équipiers est vérifiée puis validée.</p> <p>Les ressources nécessaires sont déterminées.</p>
	<p>Réaliser le diagnostic technique d'une installation complexe.</p>		<p>Les dossiers de réalisation d'une installation sont exhaustifs et correctement rédigés.</p> <p>Les dossiers de réalisation d'une installation répondent à la commande du client et sont conformes aux normes et règles de l'art.</p> <p>Les coûts prévisionnels sont estimés en prenant en compte les enjeux environnementaux.</p>
	<p>Garantir les capacités d'utilisation des appareils de mesure et de l'outillage.</p>		<p>Le suivi d'étalonnage des appareils de mesure et de l'outillage est scrupuleusement effectué.</p>
	<p>Développer les compétences des équipiers, en assurant la mise à jour des outils de suivi et en proposant des formations adaptées.</p>		<p>Le tableau des compétences des équipiers est à jour.</p> <p>Les actes de formation nécessaires au fonctionnement du service sont mis en œuvre ou recherchés le cas échéant.</p>
	<p>Participer à l'élaboration de cahiers des clauses techniques particulières dans le cadre d'un marché public.</p>		<p>Dans le cadre d'un marché public, la lecture d'un cahier de clauses techniques particulières est maîtrisée.</p> <p>Les techniques rédactionnelles nécessaires à son élaboration sont appliquées.</p>

DOSSIER RELATIF À LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE DROIT

<p>C2. Sous-activité 2 Superviser et contrôler l'intervention technique</p>	Optimiser l'utilisation des groupes électrogènes en fonction de leurs caractéristiques et de leur emploi.	<p>Voie formation</p> <p>Évaluations théoriques, orales et pratiques sur un sujet d'étude suivi d'une mise en situation portant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les différents documents utilisés dans un marché public ; - sur la mise en place d'un chantier. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	Le moyen de communication choisi est adapté. Les objectifs de la réunion sont clairement définis. Les techniques d'animation et de conduite de réunion sont maîtrisées.
	Planifier et répartir les actions des équipiers (électriciens).		Le planning est établi en tenant compte des qualifications et habilitations requises. Les différentes tâches sont correctement déterminées.
	Piloter la réalisation d'installations ou d'interventions électriques en BT.		Le planning est ajusté aux contraintes effectives de réalisation. La liste des ressources nécessaires au chantier est établie. La disponibilité des moyens matériels et des ressources humaines est assurée conformément au planning.
	Vérifier la conformité de la réalisation, dans le respect de normes de sécurité en vigueur, du cahier des charges et des délais.		Le suivi et la vérification des chantiers sont scrupuleusement effectués en fonction du cahier des charges, de la qualité de réalisation et de la réglementation en vigueur.
	Adapter les procédures de travail au suivi des préconisations de la réglementation en vigueur.		La recherche de mise à jour des réglementations est régulièrement effectuée. Les procédures de travail sont modifiées en conséquence.